



VILLE DE THORIGNY-SUR-MARNE

Rapport 2020 sur l'utilisation du Fonds de solidarité de la région Ile de France

Rappel sur le FSRIF

Depuis le 1er janvier 1991, le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. La répartition des crédits du FSRIF est soumise à l'avis d'un comité d'élus de la région, rendu sur proposition du ministre chargé de la ville et du ministre chargé des collectivités territoriales.

Le comité comprend :

- la présidente du conseil régional ;
- les présidents des conseils départementaux de la région ;
- la maire de Paris ;
- trois présidents d'établissement public de coopération intercommunale élus par le collège des présidents d'établissement public de coopération intercommunale de la région ;
- treize maires élus par le collège des maires de la région.

Ce comité élit en son sein son président. En 2020, la dotation perçue par la ville au titre de ce fonds s'est élevée à 582 984 €. L'article L. 2531-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le « *Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France prévu à l'article L. 2531-12 présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement* ». La délibération et le rapport doivent être ensuite notifiés à la préfecture de département. Les recettes provenant du FSRIF, si elles ne sont pas affectées, participent à pérenniser et développer la politique sociale menée par la ville.

Peuvent ainsi être recensées, à Thorigny, les actions suivantes :

Politique tarifaire communale

La commune propose différents services tarifés aux usagers. Restauration scolaire, accueils et centres de loisirs, service petite enfance, séjours jeunesse et séniors, pour ne citer que ces derniers, connaissent tous une tarification au quotient familial pour des tarifs adaptés aux revenus des familles.

Cette politique socialement juste représente un coût pour la collectivité, puisque les usagers payent une fraction, plus ou moins grande, du coût réel de chaque prestation.

L'ensemble des produits des services est tarifé au quotient familial (733 000 euros de recettes en 2020, soit près de 25% de baisse du fait du confinement total du printemps).

Soutien aux familles

Différentes actions constituent un soutien financier aux familles

- Participation au coût du Pass Navigo pour les lycéens, apprentis et étudiants (14 952 euros en 2020)
- Reconstitution du dispositif « chèques Thorigny loisirs » (36 978 euros en 2020), qui favorise l'inscription dans les activités des associations

Soutien au lien social à travers la vie associative

Le total des subventions directes aux associations en 2020 atteint 31 700 euros. Tous les secteurs de la vie associative sont concernés : sports, loisirs, culture, vie de quartier... Vingt-six associations ont bénéficié de subventions directes.

Il convient d'ajouter à ces financements l'ensemble des prestations accordées aux associations : prêt et mise à disposition de locaux, prêt de matériel...

Par exemple, principal équipement municipal accueillant les activités régulières et occasionnelles des associations, l'Esplanade-Maison des associations nécessite entretien, consommation de fluides et travaux divers pour assurer les meilleures conditions d'accueils pour les usagers.

Ce n'est pas le seul équipement mis à disposition du monde associatif, tant pour leurs activités régulières qu'occasionnelles. D'autres équipements sont utilisés, dont, notamment, le Moustier, le parc des sports ou le gymnase du Moulin à Vent.

Une personne dédiée aux relations avec les associations a été nommée en juillet 2020,

afin de faciliter le dialogue et la réponse aux besoins.

Par ailleurs, à l'automne 2020 a été présenté aux associations le nouveau système de subventionnement par la commune : le système existant précédemment est réformé, permettant le vote par la Ville d'un montant de subvention reflétant l'ensemble des moyens financiers directs, outre la poursuite des dotations en locaux et moyens matériels. Le nouveau système vise à redonner leur pleine indépendance aux associations.

Action sociale et CCAS

Le CCAS de Thorigny mène ses missions d'actions sociale. La commune verse une dotation annuelle (73 300 euros en 2020) pour le fonctionnement du CCAS.

Par ailleurs, l'équipe est constituée d'une directrice, d'un personnel d'accueil, d'une conseillère en économie familiale et de personnels assurant la livraison de repas séniors, ainsi qu'une responsable du logement.

1 700 personnes ont été accueillis entre le 1er janvier et le 17 mars, puis entre le 11 mai et le 31 décembre (fermeture au public durant la période de confinement du printemps).

Les principales actions du CCAS en 2020 :

- 154 familles reçues pour examen de la situation sociale
- 13 791 euros d'aides accordées
- permanence aide aux victimes (partenariat AVIMEJ)
- permanence d'un conciliateur de justice
- actions en direction des séniors (aide au transports en commun, séjours prévus mais annulés du fait de la pandémie, téléalarme, animations...)
- 328 demandes enregistrées par le service logement

A l'automne, le passage à temps plein pour les missions de relations aux séniors a été acté, en parallèle.

+ Permanence téléphonique de soutien aux personnes vulnérables via les bénévoles + service de « petites courses »

Petite enfance

La crèche familiale est agréée pour l'accueil d'une soixantaine d'enfants auprès d'assistantes maternelles. Les enfants participent régulièrement à des activités d'éveil et à des regroupements collectifs dans les locaux de la crèche.

En 2020, l'accueil collectif, pouvait accueillir simultanément 20 enfants, dont 16 enfants

au moment du déjeuner, sur un contrat de 1 demi journée par semaine jusqu'à 3 jours complets maximum par semaine.

La Ville dispose également d'un RPAM (Réseau parents assistantes maternelles).

L'ensemble des accueils ont été affectés par la pandémie. La plupart des activités communes, notamment celles organisées par le RPAM, ont du être annulées.

L'automne a permis de commencer à travailler sur deux orientations fortes :

- la modification des horaires de fermeture de l'accueil collectif (de 18h00 à 19h00)
- l'évaluation du coût et des moyens nécessaires pour ouvrir le mercredi et ainsi proposer un accueil sur cinq jours

L'allongement des horaires sera effectif en septembre 2021.

Education et activités périscolaires

Outre l'entretien régulier et les investissements dans les bâtiments scolaires ou le centre de loisirs, la collectivité mène des actions dans ces domaines. A titre d'exemple :

Service scolaire :

- Personnel ATSEM dans les trois écoles maternelles : 12 personnes sont réparties dans les écoles, permettant un haut niveau de présence auprès du personnel enseignant.
- Une caisse des écoles dotée de 45 000 euros en 2020, permettant la réalisation de nombreux projets portés par les écoles.
- Un marché public de restauration scolaire qui arrive en 2020 dans sa dernière année d'exercice. Le nouveau marché passé fin 2020/début 2021 est reparti des acquis en terme de proportion d'alimentation biologique pour envisager un accroissement de cette proportion à terme, ainsi que l'augmentation des actions en faveur de la limitation du gaspillage alimentaire, de la consommation de matières premières (emballages, barquettes...).

Service périscolaire :

Les accueils de loisirs, au delà de leurs missions d'accueil des enfants, mènent de nombreuses actions d'animation, d'éveil et d'éducation tout au long de l'année.

Budget annuel de fonctionnement du service accueils de loisirs (hors personnel) en 2020 : 54 814 euros

Parmi les projets à moyen terme initiés dès l'automne 2020, la relance de l'élaboration d'un PEDT (Projet éducatif de territoire) a été identifiée comme priorité, étant un outil central des politiques de l'enfance, au carrefour de plusieurs services à la population. Dans les faits, l'amorce se fera à compter de l'automne 2021.

La pandémie a évidemment affecté le fonctionnement des activités régulières.

La Thoryteam

La Thoryteam a été créée à partir des temps d'accueils périscolaires constitués en 2014 lors du passage aux nouveaux rythmes scolaires.

Il s'agit pour l'essentiel d'activités sportives, ainsi que d'activités artistiques, organisées le soir et le mercredi.

Animations et vie locale

Le village estival en 2020

Profitant de l'accalmie de la pandémie, l'édition 2020 du village estival a pu se tenir. Il s'agit d'un ensemble d'animations sportives, festives, de loisirs se déroulant durant le mois de juillet sur la grande prairie des bords de Marne.

L'ensemble des services culture, événementiel, jeunesse et sports sont mobilisés pour assurer les encadrements nécessaires, sans oublier l'investissement des services techniques.

Autres animations

La plupart des événements prévus en 2020 ont dû être annulé du fait de la pandémie. Cependant, en décembre 2020, une parade de Noël a pu être organisée (défilé du Père Noël dans les rues de la ville).

Budget du service animation en 2020 : 78 284 euros

Les services jeunesse et sports

La ville de Thorigny est dotée d'un service jeunesse composé d'un accueil pour les 11-17 ans et d'un accueil pour les 16-25 ans.

Ceux-ci mènent tout au long de l'année des actions auprès des jeunes.

Jeunesse

Les services proposés du « 16-25 » en 2020 :

- Aide à la recherche de travail, de stage (aide à la réalisation de CV, lettre de motivation, entraînement au premier entretien d'embauche ...)
- Organisation de séjours jeunes
- Aide au montage de projets

Les services proposés par le « 117 » :

- accueil de loisirs et de détente en semaine
- apprentissage de l'autonomie
- organisation d'un séjour jeune
- aide au montage de projets

Sports

La commune dispose de nombreux équipements publics sportifs et en assure l'entretien :

- parc des sports en restructuration et rénovation complète (la dernière phase des travaux, à l'arrêt pendant plusieurs mois, ont été relancés progressivement depuis l'automne 2020)
- gymnase polyvalent comprenant deux salles, également accessibles aux scolaires, primaires, collégiens et lycéens
- un parcours de santé réalisé en 2010
- un city stade réalisé en 2010

Entre autres projets, le service des sports pilote les encadrants sportifs de la Thoryteam.

Centre social

Le centre social connaît une situation dégradée. La labellisation par la Fédération des

centres sociaux a été perdue en 2019, et les financements qui y étaient adossés. A compter de l'automne 2020, la municipalité a réaffirmé la volonté d'enclencher une démarche de reconstruction du centre social, compte-tenu de la plus-value en terme de développement du lien social dans les quartiers d'un tel équipement. Les perspectives concrètes de ce travail sont prévues pour 2021 avec l'entrée en phase de préfiguration, source de nouveaux financements.

Culture

Le service culturel est composé principalement de deux équipements.

La bibliothèque

Le service public de lecture dispose d'un fonds important : près de 50 000 ouvrages, dont la moitié pour le fonds jeunesse.

Le centre culturel

Le centre culturel du Moustier dispose d'une salle de spectacles modulable d'une capacité maximale de 320 places. Un travail considérable a été mené à compter du second semestre 2020 pour assurer la sécurisation juridique et matérielle de l'équipement. Les licences de diffuseur et de producteur ont été à nouveau obtenues.

La programmation 2020 a été totalement annulée du fait de la pandémie. Les événements associatifs ont également du être supprimés.

Dans une logique de préservation du monde économique du spectacle, les engagements vis à vis des compagnies ont fait l'objet d'un report et non d'une annulation pure et simple.

Egalement, plusieurs compagnies ont été accueillies en résidence durant la fermeture au public, afin de soutenir la création artistique.

XXXXXXXXXXXXXXXX

Le fonds de solidarité de la région Ile de France est une source de financement fondamentale pour la commune de Thorigny-sur-Marne. Malgré l'impact important de la pandémie en 2020 (notamment la fermeture de nombreux services à la population au printemps et l'annulation d'événements ou d'actions favorisant le lien social), la collectivité a engagé depuis juillet 2020 un travail de pérennisation des actions sociales,

celles favorisant le lien social, l'animation locale. De même, de nombreux chantiers ont commencé à être élaboré en 2020 et commencent à être mis en œuvre en 2021 (à titre d'exemple, l'élargissement du portail familles, permettant la gestion en ligne par les usagers de l'inscription des enfants).